

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2015

L'an 2015, le 09 Juin, à 19 heures précises, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Dominique Fasse et Michel Noirault, Maire-Adjoints, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Guirec Loyer est absent excusé, procuration donné à Monsieur Michel Noirault.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 Mars 2015.

2. Délibération rémunération Agent Recenseur

Mme Marie-Noëlle BAZIN a été nommée Agent Recenseur pour le recensement de l'année 2015.

L'INSEE a versé une indemnité de 780 € pour la commune afin de procéder au recensement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

De reverser l'intégralité des 780 € à Mme Marie-Noëlle Bazin.

3. Délibération sur la vitesse de la Départementale 22

La Départementale D22 est la route qui longe le Fay. C'est une route particulièrement dangereuse pour les riverains.

A la demande des riverains, Monsieur le Maire a pris en charge le dossier. Suite à une rencontre avec les riverains, il leur a conseillé de contacter de leur côté les différents organismes potentiellement acteur d'une résolution de problème (Département, Architecte des Bâtiments de France,...).

En parallèle, Monsieur le Maire a rencontré le responsable des routes du Conseil Départemental.

Une visite sur place a eu lieu le 13 mai 2015.

Il ressort un grave problème de vitesse, d'accessibilité et de nuisances sonores.

Par conséquent, le département veut mener une étude des vitesses et nuisances avec un enregistreur de vitesse, de passage et du référencement des poids lourds / véhicules légers.

Le tronçon de route dangereux se situe en agglomération. Actuellement, la départementale sur cette portion est à 70 km/h.

Suite aux premières réflexions menées, Monsieur le maire conseille alors de passer à 50 km/h le tronçon de route, afin de forcer les usagers à ralentir.

La Commune sera en charge de poser des panneaux 50 sur le lieu précis et le Conseil Départemental installera les panneaux 70 en amont de la zone.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Le Maire propose de limiter la vitesse à 50 km/h sur le tronçon en agglomération de la départementale D22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité,

L'instauration d'une vitesse réduite à 50km/h pour le tronçon de la départementale D22.

4. Délibération sur la numérotation de la rue de la Gleurie

Monsieur le Maire expose la demande de numérotation du terrain divisé en trois lots constructibles (cadastré AD 181) de la rue de la Gleurie.

Au regard du plan de division suivant le DP 095 102 10 B0001 du 16 avril 2010, la numérotation se fera comme suivant :

- Lot A : n°11 rue de la Gleurie
- Lot B : n°11 bis rue de la Gleurie
- Lot C : n°11 ter rue de la Gleurie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle numérotation.

5. Remplacement de l'Agent Communal

L'Agent Communal, Monsieur Guy-Noel Guiheux, a prévu de faire valoir ses droits à la retraite début d'année 2016.

Deux possibilités sont envisagées pour assurer son remplacement :

- Soit recruter quelqu'un,
- Soit faire appel à un prestataire de services extérieur.

Monsieur le Maire a la charge de se renseigner sur les deux possibilités.

6. Environnement et Espace Vert – Point sur le Zéro Phyto

Le Conseil décide de créer une commission pour la réflexion sur l'environnement et les espaces verts de la commune. Il faut également intégrer le zérophyto.

Au sein du Conseil Municipal, Mesdames Béatrice River et Sophie Giorgetti, et Messieurs Pascal Villard et Dominique Fasse se portent volontaire pour intégrer la commission.

Cette commission peut être ouverte aux membres extérieurs du Conseil.

7. Aménagement de la Mairie – ancienne école

Compte tenu de l'inutilisation de l'ancienne école de Bréançon et de l'obligation de mettre la Mairie aux normes PMR, différents projets sont évoqués en Conseil.

Une partie de l'ancienne école va être réaménagée en salle de sport et sera louée par créneaux horaires.

La Mairie sera regroupée uniquement sur son rez-de-chaussée y compris l'ancienne partie de l'école.

Le premier étage actuel de la Mairie sera transformé en locaux à usage professionnel ou en habitation et le second étage sera transformé en logement.

Les extérieurs seront aménagés pour favoriser les accès et créer de nouvelles places de stationnement.

Monsieur le Maire a rencontré un architecte pour faire évaluer le cout des travaux et pour travailler sur les aménagements.

Le Conseil approuve à l'unanimité les projets et charge monsieur le Maire de l'exécution

8. Délibération pour autoriser le Maire à signer les baux commerciaux.

Suite à la création d'une salle sportive et à d'éventuels locaux professionnels, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer des baux commerciaux avec les différentes associations sportives et les professionnels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin de signer baux commerciaux pour la location des salles.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables utiles à cette affaire.

9. Points sur les syndicats

Concernant le SIERC, actuellement, l'enfouissement des lignes au Fay ne peut pas être réalisé compte tenu d'un problème lié à un poteau électrique qui relie les maisons extérieures du Fay.

Il faut donc résoudre ce problème avant d'envisager l'enfouissement des lignes.

Pour la Rue de Montmirey, un poteau électrique supporte un transformateur et gêne également l'enfouissement des lignes. Le problème devrait être résolu pour procéder à l'enfouissement.

Le Conseil précise qu'il sera fait une réunion avec les riverains de la rue pour discuter du projet et leur présenter les travaux.

Concernant le PNR, Monsieur le Maire rappelle que le Parc fête ses 20 ans, le dimanche 14 Juin au domaine de Villarceaux.

Le PNR est dorénavant présent dans Seinergy Lab

Concernant le SMO VON (Val d'Oise Numérique) est maintenant créé. Monsieur le Maire est vice-président du syndicat.

10. Divers

- La Commission concernant le Bulletin municipal doit se réunir fin Juin pour une parution courant septembre/octobre.
- Concernant le Presbytère, Mr Morigny est devenu officiellement le locataire du rez-de-chaussée.

Par ailleurs, les problèmes de divisions des jardins ont été réglés grâce au travail de Monsieur Godet. La nouvelle répartition satisfait l'ensemble des locataires.

Le Maire présente une lettre de demande concernant des travaux de rénovation de la cage d'escalier, les portes et l'escalier lui-même. Le Conseil donne son accord pour faire une déduction de 150 € sur le loyer des locataires du 2^{ème} étage qui prennent à leur charge le cout des travaux.

- Concernant la ferme Delavaux, Monsieur le Maire a de nouveau rencontré les sœurs propriétaires et éventuels futurs acquéreurs. Le projet sera présenté aux riverains du Rosnel une fois le dossier déposé (septembre/octobre) et avant approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.